



PROGRAMME DE FORMATION

GERER LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender le cadre juridique de la formation professionnelle continue
- Identifier les différents acteurs de la formation professionnelle continue et comprendre leurs liens
- Intégrer les obligations et droits respectifs de l'employeur et du salarié en matière de formation
- Connaître les différents dispositifs de la formation professionnelle
- Identifier la méthode et les outils pour construire un plan de formation articulé sur les projets de la structure et centré sur les besoins en développement des compétences des salariés



68 rue Pablo Casals • F-34000 Montpellier
Tél. : +33 (0)4 99 61 16 30 • Fax : +33 (0)4 67 92 89 75
Email : contact@alidoro.fr
N° de formateur : 91 34 06130 34

Antenne Paris Ile-de-France
F-92500 Rueil Malmaison
Mobile : + 33 (0)6 88 30 59 08

SARL au capital de 8000€
Siret 493 647 473 00013
RCS Montpellier B • NAF 7022 Z
TVA intra communautaire FR 72493647473

CONNAITRE ET APPLIQUER LE CADRE JURIDIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- Les principaux textes applicables en matière de formation professionnelle
- Les principaux acteurs du monde de la formation professionnelle
- Le financement de la formation professionnelle
- La consultation des représentants du personnel

METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF PLAN DE FORMATION

- La définition du plan de formation
 - ✓ L'action de formation
 - ✓ Le bilan de compétences (BC)
 - ✓ La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- La construction et la mise en œuvre du plan de formation
 - ✓ L'identification des compétences disponibles dans la structure
 - ✓ L'analyse des projets prioritaires de la structure
 - ✓ L'identification des besoins en formation
 - ✓ La construction du plan de formation
 - ✓ L'achat de formation
 - ✓ La mise en œuvre du plan de formation
- L'évaluation du plan de formation
 - ✓ L'évaluation de l'action de formation
 - ✓ L'évaluation de la prestation de l'organisme de formation
 - ✓ L'évaluation du plan de formation

IDENTIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LES AUTRES DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Le compte personnel de formation (CPF)
- La période de professionnalisation (PP)
- Le congé de bilan de compétences (CBC)
- Le congé de validation des acquis de l'expérience (CVAE)
- Le congé individuel de formation (CIF)
- Le congé de formation professionnalisant

IDENTIFIER LES MESURES POUR L'EMPLOI

- La formation avant embauche
 - ✓ L'action de formation préalable au recrutement (AFPR)
 - ✓ La préparation opérationnelle à l'emploi (POE) individuelle et collective
- Le recrutement et la qualification
 - ✓ Le contrat de professionnalisation (CP)

INFORMATIONS GENERALES

DUREE

1 jour soit 7 heures par stagiaire.

DATE

Le 1^{er} décembre 2017.

COUT PAR STAGIAIRE (SELON ELIGIBILITE)

Votre entreprise adhère à l'OPCAIM pour un effectif de :

- **Moins de 11 salariés** : 100% financés ;
- **De 11 à 49 salariés** : 5.25 € HT ;
- **De 50 à moins 300 salariés** : 5.25 € HT.

(Avec le soutien financier du FSE et du FPSP)

**Renseignements et inscription auprès de
Marie-Laure LAUTIER, consultante & formatrice du cabinet ALIDORO
CONSULTANTS**

Mobile : 06.87.14.55.17

Mail : marielaure.lautier@alidoro.fr

Prochaine session à Montpellier : 1^{er} décembre 2017